

FURNIR LES PIECES COCHEES

Faire une pré-demande en ligne uniquement sur le site ants.gouv.fr

Possibilité de faire la pré-demande à la Maison France Services sur RV à ST CERE au 05.65.34.35.19 ou à BIARS-SUR-CERE au 05.65.38.03.79.

IMPRIMER LE RECAPITULATIF OU NOTER LE NUMERO DE LA DEMANDE (chiffres et lettres) AFIN DE LE COMMUNIQUER A LA MAIRIE

CARTE D'IDENTITE : VALABLE 5 ANS DE PLUS EN FRANCE UNIQUEMENT, SAUF SI CARTE PRODUITE ETANT MINEUR

SI VOYAGE PREVU EN EUROPE AVEC CETTE CARTE, FOURNIR UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR PRECISANT UN DEPART OU UNE PREUVE DU VOYAGISTE

ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS (pour les premières demandes, titre périmé de plus de 4 ans, pour les pertes ou vol et changement d'Etat Civil)

LA PLANCHE PHOTO DE MOINS DE 6 MOIS, MENTIONNANT LA DATE DE LA PRISE DES PHOTOS (de préférence chez le photographe)

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS (original) : facture EDF avec échancier, eau, téléphone, assurance habitation, taxe d'habitation, taxe foncière, avis d'imposition

Dernier avis d'imposition sur le revenu (**obligatoire pour les pertes ou vols**)

MAJEURS HEBERGÉS/ENFANTS MAJEURS : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de sa carte d'identité + attestation sur l'honneur prouvant l'hébergement

ANCIEN PASSEPORT

TIMBRE FISCAL (sur internet lors de la pré-demande ou bureau tabac) : MOINS DE 15 ANS 17€, 15 A 17 ANS 42€, MAJEURS 86€

(Titre valable 5 ans pour les mineurs, 10 ans pour les majeurs)

MINEURS : PRESENCE OBLIGATOIRE DU PERE OU DE LA MERE AU DEPOT ET AU RETRAIT DU TITRE/ EMPREINTES A PARTIR DE 12 ANS

COPIE DU LIVRET DE FAMILLE + ORIGINAL DES CARTES D'IDENTITE DES PARENTS

SI SEPARATION : ORIGINAL DU JUGEMENT COMPLET

GARDE ALTERNEE : original du jugement complet + les 2 adresses sur la pré-demande + cartes d'identité des 2 parents + justificatif de domicile des 2 parents (originaux)

GARDE ALTERNEE SANS JUGEMENT : fournir une attestation sur l'honneur des 2 parents attestant l'entente sur la garde alternée sans jugement + les 2 adresses sur le dossier + les cartes d'identité des 2 parents + justificatif de domicile des 2 parents (originaux).

PERTE OU VOL FOURNIR EN PLUS

DECLARATION DE PERTE (sur internet CERFA N° 14011*02)

DECLARATION DE VOL (gendarmerie)

TIMBRE FISCAL A 25 € POUR LA CARTE D'IDENTITE PERDUE OU VOLEE (sur internet lors de la pré-demande ou bureau tabac)

PERMIS DE CONDUIRE CARTE VITALE AVEC PHOTO COPIE D'UN TITRE D'IDENTITE

ACTE DE DECES DU CONJOINT POUR LES FEMMES VEUVES

EN CAS DE DIVORCE, POUR UNE FEMME QUI SOUHAITE CONSERVER SON NOM D'EX EPOUSE (EN NOM D'USAGE), FOURNIR LE JUGEMENT INDIQUANT L'AUTORISATION DE L'EX EPOUX A CONSERVER SON NOM

TUTELLE OU CURATELLE (se renseigner auprès de la Mairie)

POUR SAINT-CERE, VEUILLEZ OBLIGATOIREMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LE DEPOT DU DOSSIER ET POUR LE RETRAIT DU TITRE AU 05.65.10.01.10

Délai de 3 mois pour retirer le titre.

Passé ce délai, IL SERA AUTOMATIQUEMENT DETRUIT.